

## SE CONNECTER A QUICKLAW

Renseigner le **code d'accès** et le **mot de passe** sur la page de connexion sur [www.lexisnexis.com/ca/legal](http://www.lexisnexis.com/ca/legal).  
Les étudiants en droit peuvent cliquer sur **S'enregistrer maintenant** pour ouvrir un compte.

J'ai oublié mes identifiants ou mon mot de passe?  
- Cliquer sur le lien **Mot de passe oublié?** ou **Code d'accès oublié?** sous la page de connexion.

### 1. Formuler sa recherche par mots-clés en utilisant des opérateurs :

- Comprendre le contexte et identifier le sujet.
- Définir et isoler les meilleurs mots-clés.
- Relier vos mots-clés de recherche – cliquer sur **Aide à la recherche** ... lien disponible sous chaque boîte de recherche :o
- Identifier les expressions exactes (elles peuvent être renseignées tel quel).
- Ajouter des connecteurs (e.g. ET, /p,/n).
- Couvrez les synonymes et dérivés des mots-clés (e.g. OU, !, \*).
- Commencer par rechercher large, puis utiliser la boîte **Affiner la recherche** dans le coin supérieur droit de votre page de résultats.

### 2. Recherchez dans les sources secondaires Cliquer sur l'onglet de recherche **Doctrine** :

- A. Halsbury's® Laws of Canada** : cette encyclopédie contient les règles et principes généraux de la loi.
- B. Toutes les revues juridiques canadiennes** - Cette source (également disponible sous l'onglet Revues) contient le texte intégral des articles des revues universitaires.
- C. Tous les index juridiques canadiens** - Cette source contient les index pour rechercher des journaux, des revues et des articles.
- D. Termes et locutions en droit canadien** - Cette source contient les définitions de la plupart des termes et locutions en droit.
- E. Dictionnaires** - Cette source contient le texte intégral du Barron's Canadian Law Dictionary, 6ème Ed.

Recherche | Domaines de pratique | Répertoire des sources | Alertes et historique | Définir cette page comme page d'accueil

Accueil | Déc. judiciaires | Déc. administratives | Législation | **Doctrine** | Revues | Formulaires | International | Actualité et entreprises | Général | Formulaires de recherche

Doctrine Aide

Doctrine  
» Recherche  
» Parcourir

Rechercher

Mots ou expressions

Un espace entre vos mots repère une expression exacte. Utilisez les opérateurs qui établiront la relation entre les mots, p. ex., conduite et ébriété, ébriété ou ivresse. Aide à la recherche

Gestion automatique des :  
 Singulier et pluriel  Masculin et féminin

Classification **Recherche par sujet** De quoi s'agit-il?

Sources \*Toutes les revues juridiques canadiennes Sources connexes...

B D E

### 3. Rechercher de la législation - Cliquer sur l'onglet **Législation**, renseigner les champs de recherche et cliquer sur le bouton **Rechercher** :

- A. Traitement QuickCITE** législation – Cliquer sur le lien **Traitement QuickCITE**
- B. Consulter une version différente si nécessaire** – Sélectionner **Versión** dans la liste déroulante.
- C. Visualiser plus d'une section** – Cliquer sur la section désirée dans la boîte **Afficher plus d'infos**.

Codifications des lois et règleme... > code criminel (1) > Document (1/1)

Recherche | Domaines de pratique | Répertoire des sources | Alertes et historique

Parcourir

Par version

Table des matières

Fermer la catégorie

02-07-2008 - Code criminel, ARTICLE 256.

15-03-2001 - Code criminel, ARTICLE 256.

15-02-1995 - Code criminel, ARTICLE 256.

Afficher Texte intégral

Traitement QuickCITE

1 sur 1

Code criminel, ARTICLE 256. 3p

Versión actuelle - En cours du 02-07-2008

Ajouter à

À jour en date du 30 août 2014  
L.R.C. 1985, ch. C-46, art. 256  
[e.v. depuis le 02 juillet 2008](Version courante)

**Code criminel**

L.R.C. 1985, ch. C-46

Afficher plus d'infos

PARTIE VIII INFRACTION...  
Véhicules à moteur, ba...  
ARTICLE 256.

B A C

#### 4. Rechercher dans les sources primaires – Cliquer sur l’onglet **Décisions judiciaires** :

- A. L’Abrégé de jurisprudence – Cliquer sur le lien Abrégé de jurisprudence puis le symbole + pour ouvrir les sujets.
- B. Décisions judiciaires – Renseigner les termes de recherche et cliquer sur le bouton **Rechercher**.
- C. QuickCITE Jurisprudence – Cliquer sur le lien et renseigner les références.



Autres possibilités d’accéder aux traitements judiciaires :

- D. A partir d’une décision – Cliquer sur **Traitement QuickCITE** dans le coin supérieur gauche.
- E. A partir de l’onglet **Accueil** – Renseigner la référence dans la boîte **Traitement judiciaire QuickCITE** et cliquer sur le bouton **Ok**



#### 5. Rechercher dans les sources internationales – Cliquer sur l’onglet **International** :

- A. Renseigner les termes de recherche et cliquer sur le bouton **Rechercher**, ou,
- B. Choisir parmi les autres formulaires de recherche dans la colonne de gauche.



#### 6. Utiliser les outils disponibles sur la page de résultats :

- A. Parcourez rapidement vos décisions – Changer la liste et **Afficher la liste avec les termes-clés** ou les **mots de recherche en contexte**.
- B. Affiner votre recherche – Renseigner plus de mots et **Affiner la recherche** en cliquant sur le bouton **Poursuivre**.
- C. Afficher un groupe de décisions – Sélectionner les **Groupes à afficher** dans la colonne de gauche.
- D. Changer l’ordre des résultats – Modifier le tri par pertinence et **Classer par** sources, juridiction/tribunal, du plus récent au plus anciens, ou les plus cités.
- E. Envoyer les documents – **Créer une alerte, imprimer, envoyer un courriel ou télécharger** les documents, ou **copier le lien des résultats**.
- F. Envoyer les documents dans le nuage – **télécharger** plus de 500 documents dans votre compte Dropbox ou Google Drive.



#### 7. Formation :

Une aide en quelques clics. Rendez-vous sur [www.lexisnexis.ca](http://www.lexisnexis.ca) et cliquer sur **Formation** dans la liste déroulante **Formation et Soutien** en haut de la page. On y trouve des informations sur les séances de formation par le web, des vidéos de formation et du matériel de soutien.



Nous  
trouver  
en ligne

Rejoignez **[martindale.com](http://martindale.com)**® Connected, le réseau global professionnel dans le domaine du droit [www.martindale.com/Join.aspx](http://www.martindale.com/Join.aspx).

Suivez-nous sur **Twitter** ([www.twitter.com/LexisNexisCan](http://www.twitter.com/LexisNexisCan)).

Retrouvez-nous sur **Facebook** ([www.facebook.com](http://www.facebook.com); chercher "LexisNexis Canada").

Inscrivez-vous à notre chaîne **YouTube**™ channel ([www.youtube.com/LexisNexis-Canada](http://www.youtube.com/LexisNexis-Canada)).